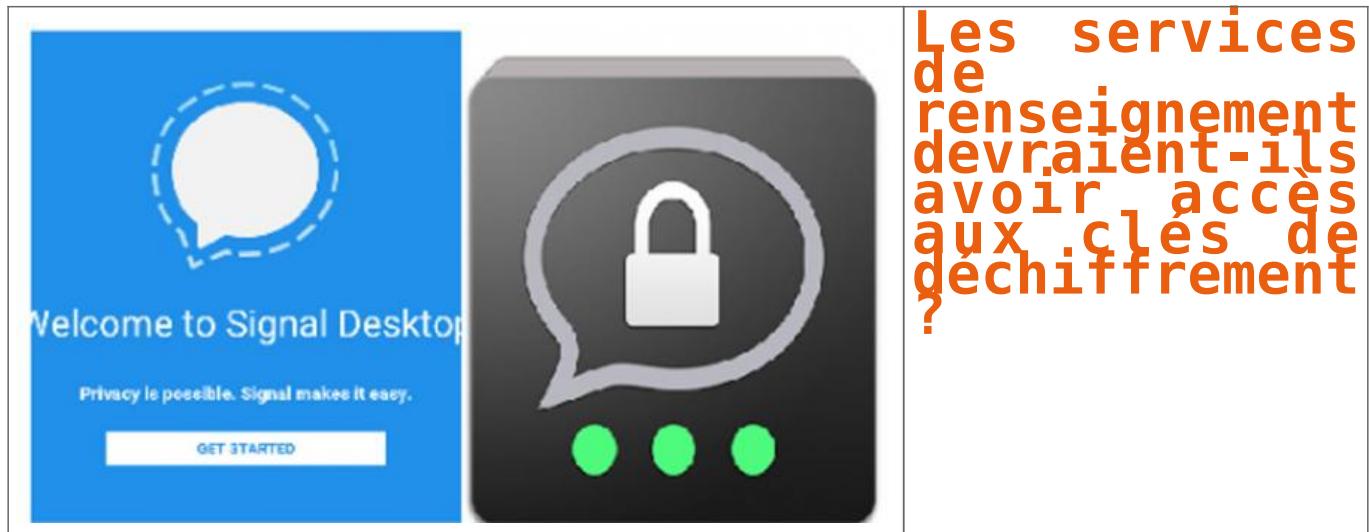


Les services de renseignement devraient-ils avoir accès aux clés de déchiffrement ?



Les services de renseignement devraient-ils avoir accès aux clés de déchiffrement ?

Une initiative franco-allemande va tenter de convaincre les acteurs internationaux d'Internet et de l'informatique de la nécessité d'ouvrir leurs codes et leurs chiffrements pour lutter contre le terrorisme. Des voix s'élèvent au nom de la sécurité et des libertés.

Après le conseil restreint de Défense à l'Élysée le 4 août 2016, le ministre de l'Intérieur, Bernard Cazeneuve, a parlé chiffre. Avec son homologue allemand, Thomas de Maizière, il a proposé le 23 août une initiative européenne à vocation internationale pour « faire face au défi du chiffrement, une question centrale dans la lutte antiterroriste ». Le sujet est brûlant. Pas seulement depuis l'assassinat du père Hamel par des usagers de Telegram , d'ailleurs pas considéré comme la solution la plus hermétique d'un marché en plein essor.

Outre Telegram, les terroristes, des criminels et des gens très soucieux de l'intégrité de leurs communications utilisent pléthore de dispositifs de chiffrement comme ChatSecure, Conversations, Kontalk, Signal, Threema ou WhatsApp (même s'il appartient à Facebook depuis 2014), sans parler des anonymes Tor (réseau décentralisé) ou ToX (pair à pair). Là n'est d'ailleurs pas la question centrale. L'ennemi pourrait émigrer vers d'autres cieux numériques voire créer son propre outil chiffré...

Incapable de casser le code

Depuis l'audition à l'Assemblée le 10 mai de Patrick Calvar, le directeur général de la sécurité intérieure, la pression monte. Pour les attentats de Bruxelles, le DGSI avoue que « même une interception n'aurait pas permis de mettre au jour les projets envisagés puisque les communications étaient chiffrées sans que personne soit capable de casser le chiffrement ». Face au chiffrement aléatoire et autres complications futures, le DGSI a une réponse martiale : « Je crois que la seule façon de résoudre ce problème est de contraindre les opérateurs. » Nous y voilà. En février, le FBI s'est heurté au refus d'Apple de livrer les données de l'iPhone d'un des meurtriers de Daech qui a tué 14 personnes à San Bernardino le 2 décembre 2015. Avant que le FBI n'annonce avoir réussi à casser le chiffre de la pomme...

Bernard Cazeneuve ne dit pas autre chose. Il prend pour exemple sa négociation avec les majors d'Internet en février 2015 qui a permis d'élaborer une charte sur le retrait des contenus et le blocage des sites haineux. « Sur le chiffrement, il faut que nous ayons la même méthode, la même volonté, le sujet est crucial. »

Sauf qu'un courrier, publié par Libération, du directeur de l'Agence nationale de sécurité des systèmes d'information (ANSSI) et lui-même cryptologue, Guillaume Poupard, affirme le contraire aux autorités : « Un affaiblissement généralisé serait attentatoire à la sécurité numérique et aux libertés de l'immense majorité des utilisateurs. » Permettre une intrusion des services de renseignement (par des « portes dérobées ») pourrait profiter à des gens ou des États (pas seulement islamiques) mal intentionnés. Quelle tendance va l'emporter ? En cette époque sécuritaire, de l'état d'urgence éternel et du désarroi politique...

Article original de Olivier Berger



Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet...) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...);
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.

Original de l'article mis en page : Lutte contre le terrorisme : Faut-il ouvrir la porte du chiffrement aux services de renseignement ? – La Voix du Nord

Pourquoi le Conseil d'État autorise une exploitation de données saisies via l'état d'urgence ?



Pourquoi le
Conseil
d'Etat
autorise une
exploitation
de données
saisies via
l'état
d'urgence ?

Alors que le tribunal en première instance avait jugé que les éléments n'étaient pas réunis pour justifier une telle procédure extra-judiciaire, le Conseil d'État a autorisé la police à exploiter des données informatiques saisies à Roubaix chez un suspect ayant fait l'objet d'une perquisition administrative.

À la suite de l'attentat de Nice, le gouvernement a réintégré en juillet dernier dans le dispositif de l'état d'urgence la possibilité pour la police de procéder à la saisie de matériels ou données informatiques présentes ou accessibles sur les lieux d'une perquisition administrative. Mais conformément aux préconisations du Conseil constitutionnel, il l'a fait en assortissant cette entorse à la vie privée et au droit de propriété d'un certain nombre de garanties minimales.

En particulier, il est désormais précisé que de tels matériels et données ne peuvent être saisis que « si la perquisition révèle l'existence d'éléments, notamment informatiques, relatifs à la menace » que représenterait la personne visée. Par ailleurs, les policiers ne peuvent rien faire des données saisies sans l'autorisation d'un juge des référés d'un tribunal administratif, qui a 48 heures pour donner son aval.



Or Nextinpact rapporte que le ministère de l'intérieur a dû faire appel d'une décision défavorable du tribunal administratif de Roubaix, pour avoir le droit d'exploiter les données saisies chez un suspect. Sur place, la perquisition et la fouille des données informatiques accessibles n'avait apporté strictement aucun élément matériel permettant d'étayer une éventuelle infraction pénale du justiciable. Le juge de première instance en avait donc déduit qu'il ne pouvait pas autoriser l'exploitation des données injustement saisies.

Ce faisant, le juge restait dans l'esprit de l'avis du Conseil constitutionnel, qui s'opposait aux saisies et exploitations de données « alors même qu'aucune infraction n'est constatée ».

L'INTÉRESSÉ A INDiqué COMMUNIQUER AVEC EUX AU MOYEN DE SON TÉLÉPHONE PORTABLE, EN USANT NOTAMMENT DE MESSAGERIES INSTANTANÉES OU CRYPTÉES

Mais le Conseil d'État, lui, en reste à une lecture plus littérale de ce que le gouvernement a écrit dans la nouvelle loi, qui n'a pas été soumise au Conseil constitutionnel. Celle-ci ne demande pas qu'une infraction soit constatée, mais uniquement que la perquisition « révèle l'existence d'éléments », matériels ou non, relatifs à la menace. C'est beaucoup plus vague.

Or la haute juridiction administrative note dans *son ordonnance (.pdf)* que « l'intéressé a déclaré au cours de la perquisition être resté en contact avec quatre amis de Roubaix, qu'il a nommément désignés, partis en Syrie et en Irak pour y mener le djihad », et qu'il « a indiqué communiquer avec eux au moyen de son téléphone portable, en usant notamment de messageries instantanées ou cryptées ». Ces déclarations sont donc en elles-mêmes des éléments relatifs à la menace que pourrait représenter l'individu, qui justifient d'autoriser l'exploitation des données saisies.

UNE OBLIGATION DE RESTITUTION SOUS 15 JOURS

Cette affaire fera certainement redire aux avocats qu'il est toujours primordial de garder le silence, mais il faut noter que le suspect semble pleinement coopératif, et qu'il a accepté que ses données soient inspectées. Il a peut-être préféré que son innocence soit ainsi vérifiée, plutôt que sa présomption d'innocence reste, dans l'esprit des services de renseignement, une présomption de culpabilité.

Selon le PV de perquisition, la police avait procédé à la saisie d' « un ordinateur de marque ACER et de son chargeur, d'un téléphone portable de marque Apple et de son chargeur, d'une clef USB rouge de marque Emtec d'une capacité de 16 Gb, d'une clé USB noire de marque Verbatim d'une capacité de 16 Gb, d'une carte SD de marque Viking d'une capacité de 512 Mb et d'une carte SD de marque Sandisk d'une capacité de 8 Gb ».

Selon les termes de la loi, l'ensemble de ces matériels doivent être retournés à leur propriétaire dans les 15 jours suivant l'autorisation (délivrée ici par ordonnance du 23 août), sans prorogation motivée ou découverte d'éléments probants. Les données non pertinentes devront être détruites sous un délai de 3 mois.

Article original de Guillaume Champeau



Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet...) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...);
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.

Original de l'article mis en page : Pourquoi le Conseil d'État autorise une exploitation de données saisies via l'état d'urgence – Politique – Numerama

Cyberattaques terroristes déjouées au Maroc



Des cyberattaques de sites étatiques planifiées par des individus soupçonnés d'avoir des penchants extrémistes et des relations avec Daech ont été déjouées dans le Royaume du Maroc grâce à une vaste opération antiterroriste qui a abouti à l'arrestation et la garde à vue de 52 personnes.

Selon un communiqué du ministère de l'Intérieur cité par des médias locaux, dont le Matin.ma, ainsi que le quotidien ivoirien Fraternité Matin, cette opération antiterroriste a été menée sous la houlette du parquet général et visait 343 individus.

Outre des projets terroristes ciblant des centres de loisir, des festivals, des établissements sécuritaires du Royaume, des cyberattaques à un niveau de préparation bien avancée devaient être dirigées contre les institutions marocaines. Objectif? Bloquer le fonctionnement des structures étatiques et paralyser l'économie.

D'autres personnes arrêtées par les forces de police marocaine sont soupçonnées de recruter des combattants mineurs via les réseaux sociaux.

Article original de Alselme AKEKO



Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet...) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...);
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.

Qui sont vraiment les Anonymous, ces justiciers du web ?



Qui sont vraiment les Anonymous, ces justiciers du web ?



Original de l'article mis en page : **Anonymous : qui sont vraiment ces justiciers du web ?**

L'application Telegram a aussi sa faille

L'application Telegram a aussi sa faille

Un chercheur a trouvé une faille de sécurité sur la version Mac de Telegram. L'éditeur minimise l'importance de cette vulnérabilité.

Une grave affaire prise à la légère ou, au contraire, beaucoup de bruit pour rien ? Les avis sont partagés à propos de la faille de sécurité découverte sur **Telegram** par le dénommé Kirill Firsov. Ce chercheur russe s'est aperçu que la version Mac du service sécurisé de messagerie enregistrait, dans les journaux système (*syslog*), chaque message collé dans le champ de discussion depuis le presse-papiers. Le 23 juillet, il avait, sur Twitter, interpellé Pavel Durov, cofondateur du service avec son frère Nikolai.

S'est ensuivi un échange de tweets à l'issue duquel le bug a été résolu... sans qu'on puisse mesurer quelle était sa réelle ampleur. L'explication entre les deux hommes s'est effectivement terminée sur un « Imagine que la police saisisse ton ordinateur portable et qu'elle retrouve trace de tes messages 'secrets' dans *syslog* » lancé par Kirill Firsov.

La sandbox pour limiter les dégâts

Pour Pavel Durov, la vulnérabilité, repérée sur les versions 2.16 et 2.17 de Telegram, n'est pas aussi importante qu'elle en a l'air : n'est concerné que le texte collé depuis le presse-papiers... auquel toutes les autres applications Mac ont accès.

Sans nier cet état de fait, Kirill Firsov avait pointé du doigt le fait que les messages font l'objet d'une journalisation. Ce à quoi Pavel Durov avait répondu qu'avec le mécanisme dit de « bac à sable » (*sandbox*), les applications téléchargées sur l'App Store d'OS X – à l'image de Telegram – ne peuvent qu'écrire dans *syslog* ; pas y accéder en lecture (voir, à ce propos, la documentation d'Apple).

Bilan pour celui qui a financé Telegram via son fonds Digital Fortress, corriger la faille revient juste à éliminer une redondance : le fait que toutes les applications peuvent accéder au contenu du presse-papiers.

Le service qui monte

L'histoire de Telegram est particulière. Ses fondateurs s'étaient installés à Berlin après avoir, sur fond de lutte d'influence politique avec l'entourage de Vladimir Poutine, perdu le contrôle du réseau social vKontakte, qu'ils avaient créé en Russie.

Utilisé à l'origine par les seules équipes de vKontakte, Telegram avait basculé, en 2013, dans une exploitation ouverte au grand public.

En insistant sur la dimension de confidentialité des échanges, le service a dépassé, fin février, les 100 millions d'utilisateurs actifs par mois, souligne ITespresso.

Une ascension qui n'a pas laissé la concurrence indifférente. Illustration chez WhatsApp, qui avait décidé, fin 2015, de bloquer, sur Android, les liens vers l'application Telegram diffusés par ses utilisateurs.

Le service, qui exploite un protocole de chiffrement maison (MTProto), a aussi été mis en lumière pour des considérations plus sombres : selon Trend Micro, 34 % des organisations terroristes l'utilisent comme point de contact.

Article original de Silicon

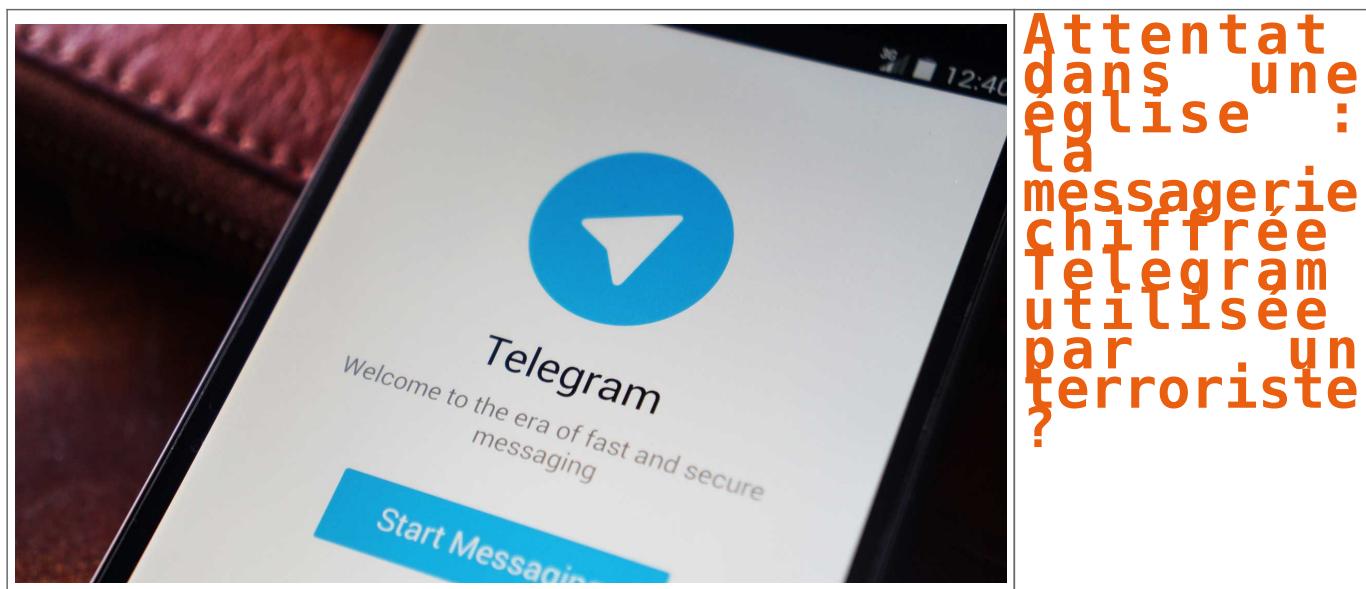


Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet...) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...);
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.

Original de l'article mis en page : Sécurité : Telegram, une vulnérabilité qui prête à discussion

Attentat dans une église : la messagerie chiffrée Telegram utilisée par un terroriste ? – Politique – Numerama



Selon La Voix du Nord, au moins l'un des deux auteurs de l'attentat de l'église de Saint-Étienne-du-Rouvray utilisait régulièrement la messagerie chiffrée Telegram pour communiquer avec des islamistes, et aurait posté un message une heure avant l'attentat.

Il faut s'attendre à voir très vite renaitre le débat sur le chiffrement et l'obligation qui pourrait être faite aux fournisseurs de messageries électroniques de laisser les services de Renseignement accéder aux communications. La Voix du Nord affirme qu'Adel Kermiche, l'un des deux auteurs de la tuerie de l'église de Saint-Étienne-du-Rouvray, près de Rouen, utilisait la messagerie chiffrée Telegram, à des fins djihadistes. Il aurait envoyé un message sur un canal de discussion une heure avant l'attaque.

« Selon nos informations, Adel Kermiche avait ouvert sur Telegram une « private channel » (haqq-wad-dalil), une chaîne lui permettant de s'adresser à une audience ultra-sélectionnée. Il avait choisi pour nom de code Abu Jayyed al-Hanafi et la photo de Abou Bakr al-Baghdadi, chef suprême de l'Etat islamique, comme représentation », écrit le quotidien régional.

TELECHARGER (SIC) CE QUI VA VENIR ET PARTAGER LE EN MASSE ! ! !

Selon les membres arabophones de la rédaction de Numerama, haqq-wad-dalil signifierait quelque chose comme « preuve de la vérité » ou « guide de la vérité ».

La Voix du Nord ajoute que « le terroriste correspondait depuis des mois via ce canal avec près de 200 personnes, dont une dizaine de Nordistes », qui étaient d'abord approchés par Facebook. Le matin de l'attentat, le 26 juillet 2016 à 8h30, il aurait envoyé sur ce salon un message qui disait : « Télécharger (sic) ce qui va venir et partager le en masse ! ! ! ! ».

Le quotidien ne dit rien d'un éventuel document qui aurait pu être mis en partage par la suite, ce qui ne laisse la voie qu'à des spéculations. Peut-être Kermiche avait-il prévu de filmer son acte odieux, ou des revendications, et espérait trouver des relais à sa diffusion à travers ses contacts sur Telegram.

Si cette information se confirme ce serait, à notre connaissance, la première fois qu'un lien direct est effectué entre un attentat terroriste en France et l'utilisation de messageries chiffrées.

COMMENT SURVEILLER TELEGRAM ?

La Voix du Nord ne dit pas quel biais le message aurait été découvert. Il est possible que les enquêteurs aient trouvé ce message en accédant à l'historique Telegram du terroriste, depuis son téléphone mobile qui n'aurait pas été bloqué. Le plus probable est toutefois que l'information provienne d'un autre utilisateur du salon haqq-wad-dalil, puisque le quotidien cite le témoignage de l'un d'entre eux, qui explique que les échanges pouvaient y être « écrits ou oraux mais toujours détruits rapidement ».

Il est connu depuis de très nombreux mois que Telegram, qui dispose de plus de 100 millions d'utilisateurs à travers le monde, est aussi utilisé par des djihadistes qui recherchent la sécurité d'une messagerie chiffrée.

Après avoir refusé d'opérer la moindre censure, en tout en continuant à livrer la moindre information personnelle sur ses utilisateurs, Pavel Durov a fini par décider en novembre 2015 de fermer des salons de discussion liés à l'Etat islamique, pour mettre fin aux accusations de complicité passive. Il avait appelé les internautes à les signaler pour permettre leur fermeture.

Théoriquement, les canaux de discussion peuvent être infiltrés par les agents des services de renseignement. Reste qu'en l'absence de communication d'informations sur les utilisateurs, il peut être difficile de remonter jusqu'à l'auteur d'un message présentant une menace particulièrement élevée.

Article original de Guillaume Champau



Denis JACOPINI est Expert Informatique assurément spécialisé en cybersécurité et en protection des données personnelles.
• Expertises techniques (virus, espions, pirates, fraude, attaques Internet...) et judiciaires (assistance à la justice, expertise forensique, analyse, conteneurs, détournements de clientèle...);
• Expertises de systèmes de vote électronique ;
• Formations et conférences en cybersécurité ;
• Formation de C.I.L. (Correspondant Informatique et Electoral);
• Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.



Contactez nous

Réagissez à cet article

Original de l'article mis en page : Attentat dans une église : la messagerie chiffrée Telegram utilisée par un terroriste ? - Politique – Numerama

Jeux Olympiques de Rio : OP Hashtag infiltre des terroristes



Jeux Olympiques de Rio : OP Hashtag infiltre des terroristes

Op hashtag – La police fédérale Brésilienne aurait infiltré le WhatsApp et Telegram utilisaiient par des terroristes locaux. Plusieurs groupes échangeaient des informations sur des tactiques de guerre. Des attentats prévus lors des Jeux Olympiques de Rio ?

Un nouveau cheval de bataille pour la justice brésilienne qui tente de contrôler les réseaux sociaux au Brésil. J'apprends dans le journal brésilien blasting news que La police fédérale brésilienne aurait infiltré le WhatsApp et Telegram de terroristes locaux lors d'une opération baptisée Op Hashtag. Plusieurs personnes s'échangeaient des informations sur des tactiques de guerre. Dans ce nouveau cas, la police fédérale parle clairement de « djihadiste » qui fomentaient des attaques à l'occasion des Jeux Olympique de Rio.

Opération HashTag

L'opération « Hashtag » a été lancée dans la matinée du jeudi 21 juillet. Cette action policière démontre comment la police fédérale aurait réussi à avoir accès aux messages de plusieurs groupes de « terroristes ». Des commanditaires d'attaques en Europe, qui souhaiteraient agir au Brésil.

Alexandre Moraes, le ministre de la Justice, a expliqué que la police tentait de surveiller les conversations WhatsApp. Action difficile puisque tous les messages sont chiffrés « ce qui rend impossible pour quiconque d'avoir accès, y compris à la justice ». Cependant, l'infiltration avec la création de faux comptes d'internautes aurait porté ses fruits. Le ministre a refusé de donner des détails sur la façon dont l'enquête a été menée, mais comme il est impossible de surveiller les messages échangés dans l'application, il est certain que les agents de police se sont présentés comme des candidats brésiliens aux actes assassins réclamait par Daesh, Al Qaeda ...

La Cour fédérale du Paraná a lancé 12 mandats d'arrêt grâce aux enregistrements téléphoniques d'internautes qui se seraient déclarés prêts à orchestrer des attaques lors des JO de Rio. Des internautes qui s'échangeaient aussi des modes d'emploi de tactiques militaires. Le ministre de la Justice a également révélé que certains des brésiliens arrêtés lors de l'Opération Hashtag avaient prêtés serment d'allégeance à l'État islamique.

Contrôler les réseaux sociaux

Le Brésil est précurseur sur de nombreux points concernant le contrôle des réseaux sociaux. Ce pays, qui est un immense vivier de pirates informatiques, tente aussi de cyber surveiller les propos et les internautes passant par ses Internet. Souvenez-vous, en juin 2014, lors de la coupe du monde football, les cyber manifestations lancées par Anonymous. Plus proche de nous, décembre 2015, avec le blocage de WhatsApp durant 48 heures. Un troisième blocage interviendra en mai 2016. Sans oublier l'arrestation d'un dirigeant de Facebook.

Article original de Damien Bancal



Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet...) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...);
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.



[Contactez-nous](#)

Réagissez à cet article

Original de l'article mis en page : ZATAZ Jeux Olympiques de Rio : OP Hashtag infiltre des terroristes – ZATAZ

DéTECTER les futURS

terroristes sur Internet ? L'Europe veut s'inspirer d'Israël



Déetecter
les futurs
terroristes
sur
Internet ?
L'Europe
veut
s'inspirer
d'Israël

Le coordinateur de l'anti-terrorisme pour l'Union européenne, Gilles de Kerchove, s'est rendu en Israël pour trouver des solutions technologiques qui permettraient de détecter automatiquement des profils suspects sur les réseaux sociaux, grâce à des algorithmes de plus en plus intrusifs.

Plus les attentats en Europe se multiplient, plus on découvre que les profils psychologiques et sociaux des kamikazes et de leurs associés sont très divers, jusqu'à paraître indétectables. Le cas de Mohamed Lahouaiej-Bouhlel, dont on ne sait pas toujours très bien s'il s'agit d'un déséquilibré qui se cherchait un modèle ultra-violent à imiter, ou d'un véritable djihadiste islamiste radicalisé à une vitesse inédite, laisse songeur. Bisexuel, amant d'un homme de 73 ans, mangeur de porc, aucune connexion connue avec des réseaux islamistes... l'auteur de l'attentat de Nice était connu des services de police pour des faits de violence de droit commun, mais n'avait rien de l'homme que l'on pourrait soupçonner d'organiser une tuerie motivée par des considérations idéologiques.

Or c'est un problème pour les services de renseignement à qui l'on demande désormais l'impossible, à la Minority Report, c'est-à-dire de connaître à l'avance le passage à l'acte d'un individu, pour être capable de l'appréhender avant son méfait, même lorsqu'objectivement rien ne permettait de présager l'horreur.

C'EST POUR ÇA QUE JE SUIS ICI. NOUS SAVONS QU'ISRAËL A DÉVELOPPÉ BEAUCOUP DE MOYENS DANS LE CYBER

Néanmoins, l'Union européenne ne veut pas se résoudre à la fatalité, et va chercher en Israël les méthodes à appliquer pour détecter sur Internet les terroristes susceptibles un jour de passer à l'acte. « C'est un défi », explique ainsi à l'agence Reuters Gilles de Kerchove, le coordinateur de l'UE pour l'anti-terrorisme, en marge d'une conférence sur le renseignement à Tel Aviv. « Nous allons trouver bientôt des moyens d'être beaucoup plus automatisé » dans la détection des profils suspects sur les réseaux sociaux, explique-t-il. « C'est pour ça que je suis ici ».

« Nous savons qu'Israël a développé beaucoup de moyens dans le cyber », pour faire face aux attaques d'Israéliens par des Palestiniens, ajoute le haut fonctionnaire européen, et l'UE veut s'en inspirer.

ÉTABLIR DES PROFILS SOCIOLOGIQUES ET SURVEILLER LES COMMUNICATIONS

Selon un officiel israélien interrogé par l'agence de presse, il s'agit d'établir constamment des profils types de personnes à suspecter, en s'intéressant non plus seulement aux métadonnées qui renseignent sur le contexte des communications et les habitudes d'un individu, mais bien sur le contenu-même des communications sur les réseaux sociaux.

Mis à jour quotidiennement au gré des nouveaux profils qui émergent, des paramètres comme l'âge de l'internaute, sa religion, son origine socio-économique et ses liens avec d'autres suspects, seraient aussi pris en compte par les algorithmes israéliens – ce qui semble difficilement compatible en Europe avec les textes internationaux protégeant les droits de l'homme, que l'Union européenne s'est engagée à respecter.

DES BOÎTES NOIRES TOUJOURS PLUS INTRUSIVES ?

En somme, c'est exactement ce que nous redoutions avec les fameuses boîtes noires permises par la loi Renseignement en France, dont le Conseil constitutionnel n'a su que dire, et qui se limitent officiellement aux métadonnées. Là aussi, il s'agit d'utiliser des algorithmes, dont on ne sait pas du tout sur quoi ils se basent, pour détecter des profils suspects.

Eagle Security & Defense, une société israélienne proposant des solutions de surveillance sur Internet, a reçu la visite de Christian Estrosi en début d'année.

Il n'est toutefois pas dit que la technologie israélienne soit importée telle quelle, d'autant que M. De Kerchove a lui-même rappelé que le droit européen n'autoriserait pas un tel degré d'intrusion dans la vie privée. Mais le mécanisme décrit par l'officiel d'Israël est très proche.

Il vise tout d'abord à réaliser une première détection sommaire des profils suspects, puis à déterminer parmi eux ceux qui doivent faire l'objet d'une surveillance individualisée. C'est exactement ce que prévoit la loi Renseignement, qui autorise l'installation de boîtes noires chez les FAI ou les hébergeurs et éditeurs pour détecter des comportements suspects d'anonymes, avant de permettre une identification des personnes dont il est confirmé qu'elles méritent une attention particulière.

En Israël, le ratio serait d'environ 20 000 personnes considérées suspectes pour 1 million d'internautes, sur lesquelles ressortiraient entre 10 et 15 profils nécessitant une surveillance étroite.

CHRISTIAN ESTROSI DÉJÀ INTÉRESSÉ

L'information de Reuters confirme ce qu'indiquaient Les Echos le week-end dernier dans un reportage bien informé. « L'Etat hébreu, dont la population a connu sept guerres et deux Intifada depuis sa création, est bel et bien devenu un cas d'école, dans sa façon de gérer une situation d'insécurité permanente. Une expertise dans la mire des décideurs européens », écrivait le quotidien, Il précisait qu'en février dernier, l'ancien maire de Nice et actuel président de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Christian Estrosi, s'était déjà rendu en Israël, où il aurait rencontré le PDG de la société Eagle Security and Defense, Giora Eiland, qui est aussi ex-directeur du Conseil de sécurité nationale israélien.

Lors de cette visite, Christian Estrosi aurait insisté sur la nécessité « d'être à la pointe de la lutte par le renseignement contre la cybercriminalité lorsqu'on sait que la radicalisation se fait par le biais des réseaux sociaux ». On imagine que cette conversation lui est revenue en mémoire lorsque sa ville a été meurtrie.

Article original de Guillaume Champeau



Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet...) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, conteneurs, détournements de clientèle...);
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.

Original de l'article mis en page : Déetecter les futurs terroristes sur Internet ? L'Europe veut s'inspirer d'Israël – Politique – Numerama

La France visée par une nouvelle cyberattaque de l'EI



Les équipes CybelAngel ont repéré lundi 16 mai une base de coordonnées de citoyens français et américains publiée sur le site justepaste.it. L'utilisateur à l'origine de la publication se revendique de la Caliphate Cyber Army (#CCA).



Une fuite de données sensibles mais accessibles depuis 6 mois

Le message commence par une représentation de la basmala, un verset leitmotiv du Coran à la gloire de Dieu. Des mots-dièse "CCA #CyberCaliphate #UCC" et un logo de la Caliphate Cyber Army viennent compléter la revendication introductive.

Vient ensuite une liste de 77 emails, mots de passe, numéros de téléphone, adresses, comptes Paypal et soldes de compte Paypal. La liste concerne 38 adresses françaises, 31 américaines, 6 australiennes, 1 philippine et 1 néerlandaise. Les coordonnées semblent être uniquement personnelles et non professionnelles.

Après analyse, il semblerait que les données exposées ici étaient déjà présentes sur le Dark Web avant cette publication. En effet, un message publié le 12 janvier dernier sur le site pastebin.com reprenait 35 paires d'emails/mots de passe correspondant exactement à ceux publiés le 16 mai par la Cyber Caliphate Army. A l'aune de cette troublante similarité entre le 12 janvier et le 16 mai, la CCA reprendrait à son compte des adresses en libre accès sur le Dark Web ; ce qui ne serait pas la première fois.

Une Cyber Armée aux attaques peu techniques mais à fort impact médiatique

La Cyber Caliphate Army est issue de la volonté de l'Etat Islamique de projeter son action dans l'espace virtuel en 2014. Elle est dans un premier temps dirigée, et probablement entièrement constituée par Junaid Hussain, un hacker anglais.

De son lancement pendant l'été 2014 jusqu'à l'assassinat de Hussain par un drône américain en août 2015, la CCA a revendiqué une série de cyberattaques peu sophistiquées mais très médiatiques : plusieurs déacements de comptes Twitter du Commandement Central des Armées américaines (CENTCOM), de Newsweek, de chaînes de télévisions américaines, l'arrêt des retransmissions des 11 chaînes de TV5 Monde (action dont la parenté est mise en doute par de nombreux experts).

Cette nouvelle fuite souligne les faiblesses de la Cyber Armée du Califat

Depuis la mort de Husain, la CCA a mené des actions nettement moins symboliques : des déacements indiscriminés de milliers de sites et des actions à la parenté douteuse dont des fermetures de systèmes informatiques revendiquées ex-post et des diffusions de données en réalité déjà en ligne, comme celle détectée ce 16 mai par CybelAngel.

Face à ce potentiel de nuisance visiblement réduit, 4 groupuscules d'hacktivistes islamistes dont la Cyber Caliphate Army ont proclamé leur union en un United Cyber Caliphate en avril ainsi que nous vous le rapportions la semaine dernière. Quelques semaines plus tard, le groupuscule Cyber Caliphate Army revendique pourtant en son nom propre une action et ne mentionne le United Cyber Caliphate qu'en un hashtag UCC. Il semblerait que l'intégration des différents groupes hacktivistes islamistes prenne plus de temps que prévu.

Article de CybelAngel Analyst Team



Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet...) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...);
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.

Source : *La France visée par une nouvelle cyberattaque de l'EI*

Retrouver les traces d'une attaque informatique peut s'avérer complexe et coûteuse



Retrouver les traces d'une attaque informatique peut s'avérer complexe et coûteuse
